

## **Règlement de fonctionnement des matinées d'éveil**

### **1. Présentation des matinées d'éveil**

Les matinées d'éveil ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants de moins de 3 ans ou qui ne sont pas encore scolarisés. Ces enfants sont accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) uniquement. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les matinées d'éveils seront réservées aux professionnel(les).

Ces temps sont organisés et animés par l'animatrice du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants.

Le RPE adhère à la charte de qualité des espaces jeux co-écrite par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci fixe une limite de fréquentation des matinées à une fois par semaine. De plus, la présence maximale est fixée à 25 personnes, dont 15 enfants par matinée. Cette charte est consultable sur le site Internet de la mairie de Châteaubourg ainsi qu'au bureau de permanence de Louvigné de Bais.

### **1. Horaires des matinées d'éveil**

Les matinées d'éveil auront lieu les mardis de 9h30 à 11h30 à la YOKOTEK, 12 rue des Sports, Saint-Aubin-des-Landes. Les matinées d'éveil auront lieu sur les périodes scolaires.

### **2. Conditions d'admission et modalités d'inscription**

Les matinées d'éveil sont ouvertes aux assistant(es) maternel(les) et sont gratuites. La participation à ces matinées se fait sur inscription auprès de l'animatrice du Relais Petite Enfance.

Pour s'inscrire les personnes doivent remplir une fiche d'inscription et accepter ce règlement de fonctionnement.

Les assistants maternels devront faire remplir aux parents une autorisation parentale ainsi qu'une fiche d'inscription pour chaque enfant qui viendra aux matinées d'éveil.

Le tableau des présences pour venir aux matinées se fera par période entre chaque vacance scolaire. Les inscriptions se feront par téléphone de préférence (SMS ou appel) au 06 31 31 68 76 ou mail ([rpe@chateaubourg.fr](mailto:rpe@chateaubourg.fr)). Afin de permettre la participation à ces matinées à un plus grand nombre de personnes, un tableau d'alternance des présences sera proposé sur chaque période.

En cas d'absence, veuillez prévenir dès que possible l'animatrice du RPE au 06 31 31 68 76. Cela permettra aux personnes sur liste d'attente de pouvoir venir.

### **3. Responsabilité**

L'adulte référent de l'enfant en est responsable durant toute la matinée d'éveil. Il doit sécuriser l'enfant, l'accompagner dans ses découvertes et participer avec lui aux différents temps de la matinée sans faire à sa place.

### **4. Hygiène et sécurité**

Les enfants malades (fiévreux) et contagieux ne sont pas acceptés lors de ces matinées. Il revient à l'adulte référent de l'enfant de juger selon l'état de l'enfant (fatigue, fièvre, ...) s'il peut venir ou non. Cela pour favoriser un accueil de qualité et pour le bien-être de chacun.

Afin de garantir la propreté du local, il est demandé aux adultes et aux enfants de prévoir une paire de chaussons ou de circuler en chaussettes. De plus, les poussettes devront rester dans l'espace prévu à cet effet afin de ne pas prendre de place et ne pas salir l'espace jeux.

### **5. Déroulement d'une matinée**

La matinée se déroule de 9h00 à 12h00. Les arrivées et départs se feront de manière échelonnée en fonction du rythme des enfants.

Le déroulement de la matinée s'effectue en différents temps :

- Accueil / Jeux libres / Activités
- Rangement
- Histoires et/ou chansons

### **6. Médias**

-L'utilisation du téléphone portable (appels et messages) est interdite pendant la matinée d'éveil sauf en cas d'urgence. L'adulte doit rester disponible pour les enfants.

-L'utilisation de l'appareil photo est tolérée. Il faut cependant veiller à ne prendre que les enfants dont on a la responsabilité et à rester raisonnable sur son utilisation.

### **7. Quelques points importants**

-Il est demandé à l'adulte référent de prévoir tout ce qui est nécessaire au bien-être de l'enfant :

tenue de rechange, couches pour le change, doudou et tétine si l'enfant en a besoin,...

-Il est important de rester discret sur ce qui se dit et se vit au sein des matinées d'éveil.

-Le respect de chacun est une valeur essentielle qui doit être respectée au sein des matinées.

Chacun veillera à ne pas divulguer d'informations confidentielles sur l'enfant et sa famille.  
-Les questions relevant de la législation, de la convention collective,...ne doivent pas être abordées lors de ces matinées. Si jamais vous en avez, l'animatrice sera disponible pour y répondre lors d'un temps de permanence.

---

### **8. Participation au ménage de l'espace-jeux (Nouveau)**

**Chacun s'engage à participer au ménage de l'espace jeux une fois dans l'année :**

- En prenant des jeux à nettoyer à son domicile avant les vacances scolaires

